



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 9 mars 2021

Le 9 mars 2021 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, en salle de visio-conférence à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 16

Ordre du jour :

➤ ECONOMIE

1. Attribution du marché pour la voirie permettant l'accès à l'extension de la ZA du Péré (accès au futur hôtel d'entreprise)
2. Evolution d'aménagement de la ZA Péré Nord

➤ DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

3. Convention Petites Villes de Demain
4. Préparation du Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique
5. SCOT de Gascogne : avancement de la démarche, élaboration du DOO

➤ FINANCES

6. Avancement projets en préparation : expertise à solliciter concernant l'évolution de la cuisine centrale et le statut de l'EHPAD
7. Demandes de subvention reçues : Energie M4, Journée Par mots et par vaux

➤ QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents :

Étaient présents :

MM. BALAS, BALDINI, BONNET E, BONNET T, BREIL, CASTEX, CHAMBERT, GERAULT, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE ;

MMES. JOULLIE, EXILARD, MONFORT, ROUSSEAU, CASALE

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

- **Attribution du marché pour la voirie permettant l'accès à l'extension de la ZA du Péré (accès au futur hôtel d'entreprise)**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 16

Votants : 16

dont « Pour » : 16

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

Le Président rappelle le projet d'extension de la Zone d'Activité du Péré à Seissan, comprenant la construction d'un nouvel Hôtel d'entreprise à vocation agroalimentaire.

Le Président présente le projet et précise qu'il est nécessaire d'attribuer le marché à une entreprise chargée d'assurer les travaux de construction de la voirie permettant l'accès à l'extension de la ZA du Péré Nord. A cette fin une procédure adaptée de consultation des entreprises a été lancée conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique. L'Avis

d'Appel Public à Concurrence (AAPC) a été publié le 19 janvier 2021, la date limite de remise des offres étant fixée au 9 février 2021.

Le Président retrace le déroulement de cette procédure et présente l'analyse des offres et invite les membres du Bureau à analyser à leur tour les offres. Au terme de cette analyse, l'offre considérée comme la mieux-disante est celle de la société COLAS, pour un montant de 85 639.33 € HT.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux relatif à la création de voirie dans la ZA du Péré à Seissan à la société COLAS pour un montant de 85 639.33 € HT
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché à conclure avec l'entreprise

→ **Convention d'adhésion au dispositif Petites villes de demain**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16
 dont « Pour » : 16
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président rappelle que le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

Les communes de Masseube et Seissan, en association avec la Communauté de communes de Val de Gers ont exprimé leur candidature au programme par courriers conjoints adressés le 13 novembre 2020. Elles ont exprimé leurs motivations, notamment liées au manque d'attractivité et aux défis multiples auxquelles elles sont confrontées, en termes d'habitat, de commerce, de mobilité et également de transition énergétique et écologique. Elles se sont engagées à mettre en œuvre un programme de revitalisation du territoire avec pour objectifs de renforcer le rôle de centralité de Masseube et Seissan, de renforcer le maillage territorial et permettre ainsi de faire face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.

Les communes de Masseube et Seissan, en association avec la Communauté de communes de Val de Gers, ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du Gers, le 21 décembre 2020.

La convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT).

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion au dispositif Petites villes de demain ci-annexée
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention, et tous les actes y afférents, ci-annexée

Points à l'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet de délibérations

➤ **ECONOMIE**

- Evolution d'aménagement de la ZA Péré Nord

➤ **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- Préparation du Contrat de relance, de ruralité et de transition écologique
- SCOT de Gascogne : avancement de la démarche, élaboration du DOO

➤ **FINANCES**

- Avancement projets en préparation : expertise à solliciter concernant l'évolution de la cuisine centrale et le statut de l'EHPAD
- Demandes de subvention reçues : Energie M4, Journée Par mots et par vaux

➤ **QUESTIONS DIVERSES**